

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 15 juillet au 1^{er} septembre 2025

1 Actualités européennes

- [De nouvelles règles en matière d'emballages pour réduire les déchets et faciliter le recyclage](#)
- [Produits biologiques: les députés approuvent des mesures de soutien à la production européenne](#)
- [Innovation de défense de l'UE : accord avec le Conseil sur le nouveau programme AGILE](#)

2 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes. Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- [Bruit dans les aéroports de l'UE — Évaluation du règlement intégrant l'approche équilibrée](#)

Le règlement intégrant l'approche équilibrée établit la procédure que les États membres doivent suivre pour gérer les problèmes de bruit dans les aéroports de l'UE.

L'objectif du règlement est de fournir un cadre pour la gestion des nuisances sonores afin d'améliorer la durabilité du transport aérien, tout en veillant à ce que l'incidence économique des mesures sur toutes les parties prenantes soit prise en considération. L'évaluation examinera si le règlement a atteint son objectif et s'il est toujours adapté à sa finalité.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 19 novembre 2026.

- [Système d'échange de quotas d'émission de l'UE pour les installations fixes, l'aviation et le transport maritime, et réserve de stabilité du marché – Réexamen](#)

Le système d'échange de quotas d'émission de l'UE est un outil stratégique essentiel pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE. Un réexamen de certains éléments du système est prévu d'ici à 2026. Il comprendra une évaluation visant à déterminer si des politiques supplémentaires sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

La réserve de stabilité du marché devrait également être réexaminée d'ici à 2026.

Le système d'échange de quotas d'émission et la réserve de stabilité du marché font actuellement l'objet d'une évaluation afin d'étayer ces réexamens.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 23 octobre 2026.

3 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer.